

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

Date de la convocation : 7 novembre 2024

Nombre de présents : 18

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de votants : 20 dont 2 pouvoirs

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire sur la convocation qui leur a été adressée individuellement conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY - Mme Martine FAUCHARD – M. Antoine ORCIL – Mme Iracème GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET- Véronique BERGER MACOIN - Marie-Andrée LARDIÈRE – MM. Vincent BRETECHER – Patrice PAVAGEAU -- Franck CORNEVIN – Mmes Valérie TARDY- Mélanie CHOBLET- M. Grégory THÉPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT – M.- Baptiste SORIN

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Sébastien PAVAGEAU a donné pouvoir à M. Grégory THEPAULT – Mme Sylvia CORDEL a donné pouvoir à Mme Aurélie JOULIN

ÉTAIENTS ABSENTS : Mme Aurélie GAZEAU – MM. Fabien GUIBRETEAU (excusé) – Mathieu ROBIN

Assistait également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, Directrice Générale des Services

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne M. Vincent BRETECHER comme secrétaire de séance.

#### DELIBERATION N°96.11.25

#### OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES – RESEAU D'AIDES SPECIALISÉES AUX ELEVES EN DIFFICULTÉ (RASED) DE LA CIRCONSCRIPTION

Mme Iraceme GONCALVES, Adjointe en charge des affaires scolaires, sociales, de l'enfance et de la jeunesse, expose :

Le RASED est une structure éducative permettant d'apporter une aide spécialisée et adaptée aux enfants rencontrant des difficultés scolaires.

Un redécoupage des circonscriptions de l'éducation nationale en Vendée à la rentrée 2019 a eu pour conséquence de réorganiser le RASED sur le département. Un nouveau RASED a été implanté sur la commune de Chavagnes en Paillers à l'école Jules Verne. Le groupe scolaire Gaston Chaissac est rattaché à ce RASED.

La commune est appelée à participer aux charges de fonctionnement de ce réseau pour l'année scolaire 2024/2025 à hauteur de 422,73 €.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Budget Primitif 2025 voté par le conseil municipal le 3 avril 2025,*

*Vu la demande de participation reçue par courrier le 21 octobre 2025 de la mairie de Chavagnes en Paillers,*

S LO

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

► AUTORISE la participation communale à hauteur de 422,73 € pour les charges de l'année 2024/2025 à verser au RASED sur Chavagnes en Paillers.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Fait à ROCHESERVIERE, le 14 novembre 2025

Le secrétaire de séance,

Vincent BRETECHER



Le Maire

Bernard DABRETEAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.